

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2025

EXPÉRIMENTATION VERS L'INSTAURATION D'UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE
L'ALIMENTATION - (N° 386)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE47

présenté par
M. Fournier, rapporteur

ARTICLE 3

Rédiger ainsi l'alinéa 13 :

« 11° Dix représentants des parlements de l'alimentation » ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de faire figurer parmi la liste des membres du conseil d'administration du fonds national d'expérimentation dix représentants des parlements de l'alimentation afin d'associer pleinement les acteurs locaux de la sécurité sociale de l'alimentation à la gouvernance de ce fonds.